



DATE : 19 SEPTEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Séance ordinaire du Conseil général sous la présidence de **M^{me} Sophie Michel**, présidente du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

M^{me} Sophie Michel, présidente, salue les membres du Conseil général présents, le Conseil communal, le secrétaire général, la secrétaire du Conseil général, les représentants de la presse et le public. L'été est déjà lointain mais elle espère qu'il a été doux pour toutes et tous et qu'ils ont pu en profiter. Elle se réjouit de retrouver ses collègues et souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil général. Elle salue la présence de M^{me} Devaud, conseillère juridique en charge de l'instruction préliminaire. Elle souhaite également la bienvenue à M. Jacques Moret, membre du Conseil communal depuis juin de cette année. Applaudissements.

M^{me} Michel relève la triste nouvelle du décès de leur ancien collègue Jean-Pierre Burri, conseiller général, survenu en juin. Il était membre du Législatif depuis plusieurs législatures et avait donné sa démission l'an dernier pour des raisons de santé. Une minute de silence est respectée en son honneur.

M^{me} Michel se réjouit de la présence nombreuse du public et rappelle qu'il ne lui est pas possible de prendre la parole durant les débats de ce soir mais que les membres du Législatif se tiennent à disposition pour relayer leurs préoccupations lors des prochaines séances.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2024. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 68 du règlement d'organisation du Conseil général, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

Les intervenants sont priés de s'exprimer uniquement dans les micros, ceci pour que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

SCRUTATEURS

M^{me} et MM. Ariane Baudois, Jérôme Carrard et Francis Duruz.

CONSEIL GENERAL

Excusés : M^{mes} et MM. Nicolas Bally, Cédric Bugnon, José Catano, Cyrille Gassmann, Aurélie Haenni, Bruno Marmy, Anne Meyer Loetscher et Muriel Terrapon.

M^{me} Karine Lüthi arrivera avec un peu de retard.

51 conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 26 voix.



DATE : 19 SEPTEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Le quorum étant atteint, **M^{me} Sophie Michel**, présidente, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal est au complet.

M^{me} Sophie Michel, présidente, prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2024.
2. Communications du Conseil communal.
3. Désignation de l'organe de révision pour les années 2024 à 2026 - message n° 73.
4. Autorisation de financement à hauteur de CHF 851'000.00 TTC pour la répartition foncière entre les parcelles RF 3732 (propriété de TPF Immo SA) et RF 4177 (propriété de la Commune d'Estavayer) et délégation de compétence pour les transferts immobiliers - message n° 74.
5. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2024

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal du 27 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

M^{me} Sophie Michel, présidente, remercie **M^{me} Christan** pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M^{me} Sophie Michel, présidente, rappelle que si une communication du Conseil communal suscite des questions ou des réactions, les membres du Conseil général pourront prendre la parole pendant les « divers ».

M^{me} Sophie Michel, présidente, donne la parole au Conseil communal.

M. Eric Rey, vice-syndic, communique

Point de situation - Instruction préliminaire

Suite à la communication n°78 faite lors du Conseil général du 27 mars 2024, nous tenons à vous présenter un point de situation sur la procédure en cours. Il donne ensuite la parole à **M^{me} Sarah Devaud**, enquêtrice :



DATE : 19 SEPTEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

En ma qualité d'enquêtrice, je m'adresse à vous ce soir afin de vous tenir informés du déroulement de l'instruction préliminaire que je diligente au sein du Conseil communal d'Estavayer.

Pour rappel, j'ai été chargée d'établir un rapport circonstancié devant confirmer, ou infirmer, l'existence de dysfonctionnements au sein du Conseil communal d'Estavayer et de violations d'obligations légales, identifier le cas échéant les causes et les impacts que ces irrégularités pourraient également avoir sur le fonctionnement de l'Administration communale, proposer des mesures pour tenter d'y remédier et, finalement, conclure si l'ouverture d'une enquête administrative au sens strict s'impose ou non.

Comme annoncé lors de la précédente séance du Conseil général, le 27 mai 2024, un rapport intermédiaire a été communiqué au Conseil communal d'Estavayer en séance extraordinaire du 23 mai 2024.

A cette occasion, et pour rappel également, j'ai recommandé au Conseil communal d'Estavayer de saisir l'opportunité d'organiser des séances de conciliation entre les membres du Conseil communal et de prendre des mesures internes pour remédier sur-le-champ aux dysfonctionnements constatés, en parallèle de la finalisation de l'instruction préliminaire, comme le permet l'article 73c alinéa 1 du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

Des entretiens constructifs ont ainsi pu être organisés au début de l'été, en parfaite collaboration de l'ensemble des membres du Conseil communal. En parallèle, des mesures correctives proposées par l'enquêtrice, ou spontanément décidées par le Conseil communal, sont en cours d'implémentation.

Au regard de ce qui précède, il m'a paru opportun de procéder à un bilan des changements qui sont en train d'être opérés au sein du Conseil communal d'Estavayer, afin de non seulement en tenir compte dans le cadre de mon rapport final mais surtout de pouvoir cibler les points qui doivent encore être améliorés.

Pour rappel, l'instruction préliminaire toujours en cours porte également sur des dysfonctionnements du Conseil communal pouvant avoir des impacts sur le fonctionnement de l'Administration communale et du personnel communal.

Par conséquent, et regard des changements positifs qui sont en train d'être opérés et du temps nécessaire à toute réorganisation, il me paraît essentiel que mon rapport final ne se limite pas à des simples constats mais puisse être considéré comme un outil de mise en œuvre de mesures concrètes permettant de remédier aux dysfonctionnements constatés, tant au sein du Conseil communal que dans ses rapports avec le personnel communal.

Comme annoncé en séance du 27 mai dernier, la communication de mon rapport final est toujours attendue dans le courant de l'automne 2024. Néanmoins, la nécessité d'organiser des bilans a rendu le délai de la séance du Conseil général de ce soir trop court pour finaliser mon rapport.

Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, je suis néanmoins en mesure de vous confirmer que le Conseil communal d'Estavayer est en train de saisir l'opportunité de remédier à ses dysfonctionnements et que le temps laissé à sa disposition avant la finalisation de mon rapport l'est à bon escient, pour le bien des personnes concernées.

Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, je vous remercie par conséquent pour votre compréhension et votre patience jusqu'à la communication des conclusions de mon rapport final. Je vous remercie pour votre attention.

**DATE : 19 SEPTEMBRE 2024 – 20H00**

Commune d'Estavayer

M. Eric Chassot, syndic, communique**Organisation communale**

Le Conseil communal souhaite vous informer sur l'évolution de l'organisation de l'Administration communale.

Nous souhaitons la bienvenue à M. Saad El Khommsi, chef de Service eaux et domaine public. M. El Khommsi est au bénéfice d'une formation initiale en biologie/géologie, suivie d'un diplôme fédéral d'économiste d'entreprise, d'un diplôme de management complété par un MBA. Sa dernière expérience en tant que chef de division adjoint à la Division de la propriété du domaine public à la Ville de Lausanne est certainement un atout pour la Commune. Nous lui souhaitons la bienvenue et tous nos vœux de succès dans ce nouveau défi professionnel.

À la suite du départ de Mme Nolwenn Berclaz qui a choisi de nous quitter en juillet 2024, nous souhaitons la bienvenue à M. Steve Bonvin, responsable RH à partir du 1^{er} octobre 2024. M. Bonvin est au bénéfice d'un Master ès Lettres de l'Université de Neuchâtel, complété par différentes formations dans le domaine des ressources humaines et d'une expérience de 20 ans en tant que responsable dans le domaine des ressources humaines. Sa dernière expérience, en tant que consultant senior et formateur, lui a permis d'accompagner différents environnements privés et publics, afin de recommander et mettre en place des « bonnes pratiques » dans le domaine du management et du climat de travail. A l'issue d'un processus de sélection exigeant, le Conseil communal est convaincu que M. Bonvin saura mettre à profit son expérience et son expertise afin d'accompagner l'organisation communale vers une culture d'entreprise moderne et performante. Nous lui souhaitons nos meilleurs vœux de réussite.

Concernant la Police communale, nous souhaitons la bienvenue à M. Stéphane Probst, chef de Secteur à partir du 15 septembre 2024. M. Probst occupait le poste de sous-sergent-chef de la Police secours à la Ville d'Yverdon et fait preuve d'une forte expérience dans la gestion d'équipe. M. Bernard Krammer a rejoint le Secteur de la police communale au 1^{er} septembre 2024 en tant qu'agent de la Police communale. M. Krammer occupait le poste d'agent de la sécurité publique à la Commune de Préverenges avant de nous rejoindre. Nous souhaitons à MM. Probst et Krammer la bienvenue et beaucoup de plaisir dans cette équipe de la Police communale recomposée.

M. Eric Chassot, syndic, communique**Indemnités de départ suite à la recommandation de la Préposée cantonale à la transparence**

Le Conseil communal souhaite vous informer de deux procédures ouvertes auprès de Mme la Préposée cantonale à la transparence, portant sur les indemnités de départ. La première demande a été émise par le Collectif « Stop au bétonnage » et demande à connaître le nombre d'indemnités versées ainsi que leurs montants depuis le début de la législature. La deuxième demande vient d'un conseiller général, afin de connaître le montant global des indemnités versées en 2023.

Comme évoqué lors du dernier Conseil général du 27 mai 2024, la Commune, comme pour tout employeur, a un devoir de réserve sur les conditions de départ de personnel qui doivent être traitées avec la plus grande prudence afin de préserver l'intégrité de nos collaborateurs passés, présents et/ou futurs. Il ne s'agissait pas là d'un refus d'information mais d'un devoir de respecter ces situations.

Après une audition auprès de Mme la Préposée cantonale à la transparence, celle-ci a recommandé de partager les informations financières liées aux indemnités de départ, à savoir le montant global des indemnités versées depuis le début de la législature, ainsi que le montant des indemnités versées en 2023.

**DATE : 19 SEPTEMBRE 2024 – 20H00**

Commune d'Estavayer

Le Conseil communal ne souhaite pas perdre plus de temps ni s'opposer à cette recommandation qui découlerait en recours de justice. C'est pour cette raison que nous partageons avec vous en priorité les informations demandées.

Il est nécessaire de préciser, avant de partager les montants, que les indemnités sont une des composantes d'un processus de discussion délicat, émotionnel, voire compliqué. Ces montants, sortis de leurs contextes, ne permettent pas une compréhension exécutive des différents cas traités.

Concernant le montant versé durant l'année 2023, celui-ci se monte à 0,73% de la charge salariale, soit un montant de CHF 81'900.00 (sur un montant de CHF 11'270'510.00).

Concernant les indemnités versées depuis le début de la législature, celles-ci se montent à 0,38% de la charge salariale, soit un montant de CHF 157'755.70 (sur un montant total de CHF 41'713'585.00).

Nous allons confirmer officiellement ces informations à Mme la Préposée cantonale à la transparence d'ici fin septembre 2024.

M. Yves Blanc, conseiller communal, communique**Ecoles communales – Murist et Rueyres-les-Prés**

Après une année de travaux, nous pouvons vous informer que les travaux d'agrandissement de l'école de Murist se sont terminés dans les délais impartis. Deux nouvelles classes ont été construites dans un bâtiment annexe, relié par deux passerelles au bâtiment scolaire existant. Au sous-sol on y trouve également un couvert qui peut être mis à disposition de l'école ou pour les sociétés locales.

En effet, début juillet, après un bon coup de nettoyyages, le Service des bâtiments, aidé de jeunes dans le cadre des travaux d'été, a pu emménager le mobilier dans les classes respectives. La vérification des factures finales est en cours afin de transmettre le dossier révisé au Canton pour l'obtention des subventions pour les constructions scolaires. Toutes les autres subventions, comme pour le paratonnerre, la mise en place de panneaux solaires, etc., ont été demandées, voire déjà reçues. Le montant alloué pour ce message a été respecté.

L'agrandissement nous a permis d'accueillir les élèves vaudois de Champtauroz et de Treytorrens. Cela pour une diminution de temps de trajet de plus d'une heure par jour. Le nombre de places d'accueil extrascolaire a également évolué avec plus d'une trentaine de places. La Société Helvécie assure depuis la rentrée les transports pour les élèves des zones 1 et 3 et d'une partie des courses spéciales.

Concernant l'agrandissement de l'école de Rueyres-les-Prés, il a également été terminé en juillet de cette année. Trois nouvelles salles de classes primaires, deux salles d'appui qui peuvent être réunies en salle de classe primaire, et la construction d'un espace pour un accueil extrascolaire plus grand ont été réalisés, ce qui a permis de libérer la salle pour en faire une classe enfantine. Ces travaux ont également permis de « rapatrier » les activités qui se donnaient à l'ancienne école de Rueyres-les-Prés et celles des salles en dessus de la salle de gymnastique. Un puits canadien a été installé et permettra de rafraîchir le bâtiment afin de répondre aux attentes du corps enseignant. Les travaux de déménagement ont été faits en interne avec l'aide de jeunes dans le cadre des travaux d'été. Lors de la réalisation du projet, des travaux complémentaires en lien avec le radon ont dû être effectués pour un montant d'env. CHF 60'000.00. Les demandes de subventions ont également été transmises aux différentes instances. Le montant du message voté a été respecté.

**DATE : 19 SEPTEMBRE 2024 – 20H00**

Commune d'Estavayer

M^{me} Marlis Schwarzentrub, conseillère communale, communique**Sacré-Cœur – informations diverses**

La rénovation du bâtiment historique du Sacré-Cœur est un des projets majeurs de la Commune pour les mois à venir. Le développement durable est au cœur du programme de législature 2021-2026.

Le Conseil communal a validé le projet de La Ressourcerie présenté par le bureau d'architecture WOW. La Ressourcerie est une association basée à Fribourg et qui milite pour que le réemploi devienne le premier réflexe dans le développement de nouveaux projets de rénovations. Le Service des biens culturels du Canton de Fribourg a confirmé les sujets d'intérêt patrimonial qui doivent être conservés. Ensuite, un inventaire a été fait des matériaux qui seront réemployés in situ (par exemple lavabos, armoires, etc.), des matériaux qui seront réemployés ailleurs et des matériaux qui seront démontés. Le matériel non utilisé pour la rénovation sera vendu sur site par La Ressourcerie à toutes entreprises ou privés intéressés, ou dans leurs locaux pour le solde. Le bénéfice de la vente sur site servira à la restauration de l'horloge de la chapelle du Sacré-Cœur, définie comme projet culturel du site. Les Commissions de l'énergie, de la durabilité et des bâtiments ont été informées, lors de leur dernière séance respective, de cette démarche. Le Conseil communal remercie le bureau d'architecture Studio WOW et La Ressourcerie de s'associer à ce projet de revalorisation.

Pour rappel, lors de la première étape du projet du Sacré-Cœur (construction de la nouvelle aile), le Conseil communal avait promu la fabrication sur place de briques en terre crue, terre excavée à l'emplacement du nouveau bâtiment. Ce projet participatif avec le corps enseignant et les élèves avait privilégié le circuit court d'approvisionnement. Le mobilier scolaire du bâtiment historique avait également trouvé sa place dans les nouvelles salles de classes.

Concernant la procédure administrative, le bureau d'architectes a étroitement travaillé avec le Service des biens culturels afin de préparer une demande préalable soumise au Canton. Après cette première étape de consultation, des compléments ont été apportés au dossier afin de déposer la mise à l'enquête définitive.

Le permis de construire a été reçu en date du 2 septembre dernier et nous pouvons donc commencer les travaux, qui, selon le planning, seront terminés au plus tard pour la rentrée scolaire 2027. En parallèle de nombreuses séances de travail ont lieu avec les représentants du Conservatoire et des Services cantonaux y relatifs, les discussions sont ardues mais l'objectif commun permet d'avancer.

M. Samuel Ménétrey, conseiller communal, communique**Utilisation du domaine public – Rives du Lac**

Un bar éphémère s'est installé pendant quelques jours sur le domaine public, précisément au port de la Sicel. Cette installation s'est faite suite à une procédure administrative formelle de demande de patente K, autorisée par la Préfecture avec un préavis positif communal.

La Ville d'Estavayer-le-Lac et les rives du lac attenantes sont des lieux prisés par la population et les visiteurs saisonniers qui sont en constante augmentation. Dans un pays démocratique, l'installation d'une nouvelle offre commerciale, complémentaire à l'existante se doit d'être accueillie positivement. Le développement économique est sain et doit être perçu comme une opportunité.

Concernant le stationnement, la Commune n'a jamais autorisé ou validé une dérogation aux règles existantes prévues au bord du lac. Le parking sauvage a été relevé par la Commune, les règles de stationnement ont été rappelées aux exploitants du bar éphémère qui ont pris des mesures auprès de leurs clients. Cette situation a généré quelques réactions de la part d'une partie des résidents et commerces situés au bord du lac. Il est évident que la sensibilité de la population a évolué.

**DATE : 19 SEPTEMBRE 2024 – 20H00**

Commune d'Estavayer

Dans ce contexte, le Conseil communal a décidé de mener une réflexion sur le processus de demande d'utilisation du domaine public, en parallèle du changement initié par le Canton à savoir la digitalisation des demandes qui seront d'abord traitées par le Canton. Ce changement envisagé, de manière à pouvoir exercer le droit des tiers, doit encore être finalisé afin de le valider. Une information sera faite par les canaux de communication officiels en cas de changement. Il est nécessaire de préciser que ce changement aura un impact direct sur les délais d'approbation des demandes d'utilisation du domaine public pour une patente K. A aujourd'hui le délai légal est de 60 jours, il faudra compter au minimum 30 jours supplémentaires. Nous rendrons attentifs les futurs demandeurs de patente K avec utilisation du domaine public des critères qui pourront avoir un impact sur le délai de consultation et d'approbation.

M. Samuel Ménétreay, conseiller communal, communique**Mémoire(s) de Suisse romande de la RTS consacrée(s) à Estavayer**

Le projet "Mémoire(s) de Suisse romande de la RTS", est l'occasion unique de voir sa région avec un regard croisé entre le présent et le passé.

Les habitants d'Estavayer sont conviés à un voyage dans le temps. Reportages télévisés et émissions radiophoniques constituent un pan de la mémoire collective et de l'histoire d'une région.

Plus qu'une simple projection, cette manifestation filmée sera l'occasion de partager des souvenirs et des émotions dans un désir de valoriser un patrimoine collectif.

Les archives de la RTS soigneusement sélectionnées vous permettront de découvrir la région d'Estavayer-le-Lac d'autrefois, d'en retracer l'évolution et de partager des moments de complicité avec d'autres générations.

Cette projection aura lieu au Théâtre de la Prillaz, le 10 octobre 2024, à 19h00. L'entrée sera gratuite et l'ouverture des portes est prévue à 18h30. La réservation est obligatoire et le point de contact sera confirmé dans le Journal d'Estavayer du mois de septembre 2024.

M. Samuel Ménétreay, conseiller communal, communique**Octobre Rose à Estavayer-le-Lac**

En octobre, la Commune d'Estavayer, en collaboration avec les commerces locaux, se mobilise pour la lutte contre le cancer du sein.

Durant tout le mois d'octobre, Estavayer-le-Lac et ses commerces se pareront de rose pour cette cause. Quatre fontaines - Bastians, Grand-Rue, Saint-Claude et Vucheret - seront illuminées en rose et décorées avec soin par les équipes du Secteur voirie et espaces verts de la Commune pour les fontaines des Bastians, Saint-Claude et Vucheret ainsi que par Mme Elise Volery, fleuriste du commerce *À la Rose d'Estavayer* pour celle de la Grand-Rue.

Les commerces staviacois se joindront également à cette action en affichant leur soutien avec une bande peinte en rose sur leurs vitrines, symbolisant leur engagement pour la cause. La Commune se réjouit de cette mobilisation des acteurs économiques locaux, qui vient renforcer l'impact de cette campagne.

Finalement, un stand d'information, tenu par la Ligue fribourgeoise contre le cancer, sera présent au marché hebdomadaire du mercredi 9 octobre, de 16h à 19h. Ce sera une opportunité pour la population de se renseigner sur le dépistage et la prévention du cancer du sein.

Par ces actions, la Commune souhaite rappeler l'importance de la prévention et du dépistage du cancer du sein.

**DATE : 19 SEPTEMBRE 2024 – 20H00**

Commune d'Estavayer

M. Eric Chassot, syndic, communique**Coup de pouce – Annonce de fermeture**

Le Conseil communal a pris connaissance, via le communiqué de presse de la Fondation Emploi Solidarité et deux articles de La Liberté, de la décision de fermeture de la structure Coup de pouce à Estavayer pour la fin décembre 2024. Il va sans dire que cette annonce est particulièrement inattendue, et qu'elle a suscité parmi notre population en général et au sein du Conseil communal de vives réactions.

A la lecture des documents, il semble que la discussion durait depuis un certain temps, mais que celle-ci n'a pas occasionné de consultation à l'extérieur. Cette décision apparaît d'autant plus abrupte qu'aucun signe ne trahissait cette difficulté, dès lors que la structure cherchait encore dernièrement d'autres locaux à Estavayer-le-Lac pour améliorer son service, et que le magasin fait état de bons résultats.

Depuis plus de 30 ans, Coup de pouce est un acteur connu et reconnu dans l'intégration professionnelle de la Broye, pour les chômeurs, les bénéficiaires de l'AI ou du Service social notamment, mais aussi pour le Réseau santé social de la Broye fribourgeoise dont fait partie notre Commune. Les emplois liés à sa présence sont un atout en termes d'expérience, de présence bienveillante et de service à la population. Partant, le Conseil communal se demande quelles sont les raisons derrière le choix de la structure d'Estavayer pour faire, à elle seule semble-t-il, les frais d'une fermeture, en regard des autres qui seront maintenues. Quelles seront également les mesures de compensation pour les bénéficiaires, les employés, les clients ? Dans ce contexte, la Commune d'Estavayer a demandé un entretien au Conseiller d'Etat responsable, afin notamment d'éclaircir les critères et les conditions qui ont conduit à cette décision, voire reconsidérer cette décision à l'aune du choc qu'elle provoque dans notre Ville, dans notre région. Les informations transmises ne permettent pas de comprendre le choix de la seule structure d'Estavayer pour résoudre les difficultés énoncées dans le communiqué et les médias. Nous demandons une réévaluation de la situation et espérons à tout le moins une stratégie claire qui tienne compte de l'ensemble de la population fribourgeoise.

3. DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION POUR LES ANNEES 2024 À 2026 - MESSAGE N° 73

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, informe, comme expliqué dans le message, qu'il est du ressort de la Commission financière de proposer au Conseil général l'organe de révision pour les trois prochaines années. Il a été envoyé cinq demandes à des fiduciaires du Canton de Fribourg afin d'avoir une vision large du marché. A cela, et afin de répondre à la demande de plusieurs conseillers généraux faite par le passé, il a été transmis deux offres à des fiduciaires de la Commune mais elles ont répondu ne pas être intéressées. Il remercie le Service des finances pour sa collaboration concernant cet appel d'offres car c'est lui qui va devoir collaborer durant plusieurs années avec le nouvel organe de révision. La Commission financière recommande de désigner la Société PKF Fiduciaire SA comme organe de révision de 2024 à 2026 comme proposé dans le message n° 73.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M^{me} Karine Lüthi, conseillère générale, prend part à la séance. Le nombre de membres présents est de 52 et la majorité est fixée à 27.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'organe de révision pour les années 2024 à 2026 est accepté à l'unanimité.

**DATE : 19 SEPTEMBRE 2024 – 20H00**

Commune d'Estavayer

4. AUTORISATION DE FINANCEMENT A HAUTEUR DE CHF 851'000.00 TTC POUR LA REPARTITION FONCIERE ENTRE LES PARCELLES RF 3732 (PROPRIETE DE TPF IMMO SA) ET RF 4177 (PROPRIETE DE LA COMMUNE D'ESTAVAYER) ET DELEGATION DE COMPETENCE POUR LES TRANSFERTS IMMOBILIERS - MESSAGE N° 74

M. Carlo Bonferroni, rapporteur de la Commission financière, relève que celle-ci a discuté de ce message lors de sa séance du 3 septembre 2024 et lors de la séance avec le Conseil communal du 11 septembre 2024. Une analyse attentive du message ainsi que la discussion approfondie avec le Conseil communal ont amené la Commission aux constatations suivantes :

- Il s'agit d'un achat d'actif qui, si financé par les liquidités, ne grèverait pas le résultat financier de la Commune ;
- La possession complète de l'îlot augmenterait de fait la valeur de celui-ci, un seul propriétaire étant plus à-même de négocier efficacement avec les investisseurs ;
- La vente ou mise à disposition via un droit de superficie, certes à une date future, inconnue et incertaine, devrait rapporter des liquidités ;
- Le prix convenu découle d'une négociation dans laquelle le Conseil communal a considéré que le prix final, âprement négocié, se justifiait en tant que contrepartie de la possibilité de pouvoir réaliser rapidement ce projet immobilier, projet qui correspond à sa vision du développement urbain de la Commune ;
- A ce jour, il n'est pas possible de savoir si la rentrée financière découlant de la cession de cet actif sera une affaire profitable. Toutefois au regard des restrictions actuelles sur le marché du logement, un certain optimisme sur un résultat, au moins neutre, peut être de mise.

La Commission financière s'est trouvée partagée quant au préavis à donner à ce message. Toutefois, lors du vote, une majorité favorable s'est dégagée. C'est pourquoi la Commission financière peut recommander au Conseil général d'accepter ce message.

M. Eric Rey, rapporteur du Conseil communal, relève, comme expliqué dans le message et par le rapporteur de la Commission financière, que cette demande de financement et de modification des limites parcellaires est le résultat d'un travail entrepris de longue date. La structure en îlots décidée par la planification de détail impose aux deux propriétaires de s'entendre sur le développement. La solution de répartition des propriétés qui est présentée ce soir est celle qui a trouvé grâce aux yeux des deux parties, notamment pour le Conseil communal qui y voit la possibilité de poursuivre son projet de réponse aux besoins divers : appartements standards, protégés, adaptés, à loyer modéré. Il s'agit de bien distinguer les droits à bâtir qui permettent de fixer le montant du message, soit 847m², et les m² de surface foncière qui permettent de redresser la limite parcellaire entre TPF et la Commune, soit 732m². Le prix de CHF 958.00 par m² de droits à bâtir a également été établi entre les propriétaires et contrôlé de part et d'autre. Sur le futur de la zone, le Conseil communal est en relation avec plusieurs développeurs qui ont fait part de leur intérêt. Parmi eux, deux Fondations sont particulièrement bien placées en raison de leurs objectifs concordant avec ceux de la Commune, à savoir la mise à disposition de logements non pas destinés au rendement, mais principalement à une vocation sociale. Lors des premières discussions, il s'est avéré que le prix de rachat des droits à bâtir consenti ici ne sera pas un obstacle pour une future entente. Par contre, une non-maîtrise de la propriété par la Commune, avec des acteurs potentiellement multiples selon la stratégie des TPF, pourrait clairement être un point de non-retour pour les Fondations en discussion. De manière générale, et comme la Commission financière



DATE : 19 SEPTEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

l'a souligné, il est pertinent pour la Commune de s'assurer la flexibilité et la célérité dans le développement de ses parcelles. Si elle consent cet effort financier, c'est uniquement dans la perspective de développer des projets qui permettront une certaine rentrée financière, de sorte que l'opération soit valable. Le Conseil communal remercie les membres du Conseil général de leur écoute dans la présentation du message et de leurs retours instructifs. Il souhaite aboutir avec ce message dans le but de clore les négociations et de prendre en compte les besoins et demandes de la population. Pour ce faire, il recommande au Conseil général d'accepter ce message, le financement et les modifications parcellaires qui en découlent.

M^{me} Sophie Michel, présidente, demande s'il y a une remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour ou une demande de renvoi.

M. Nicolas Schmutz, au nom du Groupe PLR, demande le renvoi du message n° 74. Ils tiennent à relever qu'ils soutiennent le développement de cette zone et le projet présenté dans son ensemble. Toutefois, ils estiment que le dossier soumis demeure incomplet, principalement sur l'aspect financier. Selon les informations transmises, les démarches avec l'investisseur potentiel sont avancées et à bout touchant. Raison pour laquelle, il est demandé au Conseil général de prendre position rapidement sur cet achat de terrain. A nouveau, ils félicitent et ne contestent nullement les discussions avec cet investisseur ce qui permettra de développer cette zone. Cependant, si les discussions sont à un niveau tel qu'il est important de rendre une décision ce soir, ils peuvent imaginer que le prix de vente ou de location (en cas de DDP) est connu. Dès lors, afin de décider en toute connaissance de cause, il leur semble impératif de savoir si cette transaction aboutira sur un résultat positif, nul ou négatif. Ce d'autant plus au vu de la situation financière communale et du budget incertain qui va arriver. Si ces données sont trop sensibles et confidentielles, elles peuvent tout à fait être divulguées uniquement à la Commission financière mais elles doivent être données. L'objectif n'est pas de bloquer ce projet mais ils veulent éviter une mauvaise surprise lors d'un message dans un futur proche ou moyennement proche. M. Schmutz rappelle l'un des rôles du Conseil général, qui est notamment de décider sur tel ou tel investissement. Leurs décisions permettent de refuser ou de quittancer puis de décharger partiellement les choix du Conseil communal. Et pour rendre une décision, ils doivent avoir une vision complète et transparente du dossier. A noter que l'on est au mois de septembre et qu'il y a encore deux séances du Conseil général planifiées d'ici la fin de l'année. Ce délai ne mettra pas en péril les tractations en cours. Au vu des explications précitées, le Groupe PLR propose de renvoyer cette autorisation de financement et laisser le Conseil communal revenir prochainement avec un nouveau message complété des réponses demandées.

M. Eric Rey, rapporteur du Conseil communal, comprend la demande de renvoi et d'explications. Il est aussi heureux d'entendre que le Groupe PLR est favorable au développement qui est prévu à Gare-Casino. Le prix que l'investisseur est prêt à mettre au m² n'a pas encore été fixé. Comme dit précédemment, le prix de CHF 958.00/m² de surface de plancher a été articulé et cela n'a pas soulevé d'objections. Le montant gagné, neutre ou perdu par la Commune n'a pas encore été calculé, car

- Il n'est pas certain que la Commune perde quoi que ce soit ;
- Les modalités de mise à disposition (vente ou DDP) ne sont pas établies ;
- Les modalités de réalisation ne sont pas établies, et celles-ci prennent du temps. En effet, pour arriver à fixer un prix, il faut réaliser un avant-projet, ce qui demande du temps (plusieurs mois), et de l'argent. Il est aisément compréhensible qu'un investisseur ne souhaite pas s'engager dans un projet où le foncier n'est pas stable et dépend d'une décision, pour l'instant, hypothétique.



DATE : 19 SEPTEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Dans tous les cas, les tractations seront présentées à la Commission financière et au Conseil général pour prise de décision. Il appartient au Conseil communal de trouver un chemin qui conviendra à tous. Si on se réfère à la base des négociations qui ont été faites ces mois précédents, pour les îlots 3 et 4, le prix peut être fixé à travers la liberté de réalisation qui est laissée par le plan d'aménagement de détail. On peut y construire des parkings et la situation géographique, sociale et économique est excellente. Fixer un prix aujourd'hui, comme dit avant, n'est pas possible mais le Conseil communal prend note des demandes articulées ce soir. C'est aussi dans cet esprit que, si le message est accepté par le Conseil général, le Conseil communal devra rencontrer les futurs développeurs. Une bonne coordination devra être effectuée entre tous les acteurs, et la consultation des commissions du Conseil général ne sera pas évacuée. La nécessité du maintien du message trouve sa source dans les prospects intéressés à la partie communale de la zone. Les appartements pour seniors et à vocation sociale peuvent voir le jour dans cet espace. Attendre encore fera perdre ces investisseurs. Cela repousse aux calendes grecques les projets communaux à Gare-Casino, faisant fi des besoins et demandes de la population. Encore une fois, le Conseil communal comprend le besoin de garanties des demandeurs, mais il faut aussi comprendre les investisseurs qui ont besoin de se projeter sur un terrain sûr à 100% plutôt que sur une parcelle encore partagée sur plusieurs îlots et entre plusieurs propriétaires. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal demande au Conseil général de ne pas renvoyer le message. Il souhaite obtenir la confiance du Conseil général dans le futur partenariat à développer et s'engage à le consulter dans l'avancement du projet.

M. Nicolas Giacomotti, conseiller général, soutient la demande de renvoi formulée par le Groupe PLR. En lisant attentivement le message présenté ce jour, on remarque que ce deal est accepté par TPF Immobilier à moins que le Conseil général rejette ce message. Il ne reste plus qu'à l'accepter pour acquérir cette portion de terrain. Il pense qu'ils sont une large majorité dans la salle à soutenir cet investissement à condition qu'il ne génère pas de pertes financières. C'est pourquoi, il demande que le Conseil communal présente au Conseil général un accord bénéficiaire ou, à tout le moins, sans impact financier négatif. Concrètement, il souhaite que le Conseil général soit informé des conditions de vente ou de mise à disposition de ce terrain avant de procéder à l'acquisition de ces 732 m². Pourquoi faut-il se précipiter pour acheter ce bien sans avoir de certitude sur son usage futur ? En attendant que la vente soit finalisée, la Commune serait contrainte de payer des droits de mutation (inutiles en cas de revente) et surtout financer cet achat sur ses propres ressources avant de pouvoir le revendre ou le louer sous forme de droit de superficie (DDP). De plus, il pense qu'il serait intéressant de connaître à quel prix la Commune pourrait acquérir l'îlot 2 à la place de l'îlot 3 afin que la Commission d'aménagement du territoire puisse pleinement statuer sur cet achat. Comme cela a été souligné à maintes reprises dans cette salle, les messages sont trop facilement acceptés par le Conseil général, ce qui entraîne parfois des charges financières imprévues à long terme. Or, il est rare que le Conseil général ait l'occasion de différer un investissement sans conséquences majeures et il a l'impression que ce message constitue précisément l'une de ces occasions.

M. Axel Catillaz, conseiller général, comprend les raisons de la demande de renvoi sur ce message. Il s'agit d'un manque d'informations et, pour lui, c'est également la forme qui fait défaut, la forme pourquoi ? Pas du message en lui-même. On a un mandat d'étude parallèle qui a été fait en 2014, on a un plan d'aménagement de détail qui a été mis à l'enquête en mai 2017. On savait très bien à quoi allait ressembler le secteur Gare-Casino à ce moment-là. Qu'a fait le Conseil communal en attendant ? On attend. Les parcelles ne correspondent pas aux îlots : on attend. Alors oui ce n'est peut-être pas le



DATE : 19 SEPTEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Conseil communal de ce soir, sauf peut-être une personne qui y siégeait déjà, mais aujourd'hui il faut bien comprendre que la partie ressemble à un jeu de Monopoly où on détient deux cartes sur une famille de trois et qu'on ne peut rien faire si on ne procède pas à un échange de terrains. Donc, il faut aussi savoir assumer ses erreurs et il croit que la prise de risque est faible. En Commission financière, des informations supplémentaires leur ont été communiquées, il tient à le relever, bien que tardivement puisque c'était la semaine dernière. Il s'agit d'une évaluation commandée par les TPF qui doit rester confidentielle mais le document était tout à fait sérieux ; ce qui prêtait à discussion c'est la répartition des m² de plancher. Il faut savoir que le chiffre ne tombe pas du ciel. Deuxièmement, en termes de prix, une information qui faisait défaut pour lui dans le message, c'est quand même le prix au m² foncier. Oui c'est cher, c'est CHF 1'108.50 par m² pour 732 m². Mais il faut bien se rendre compte de la situation du projet immobilier. Il ne pense pas que cela soit un risque, financièrement parlant. Cela dépend de ce qui sera fait dessus. Car l'évaluation des TPF a bien été faite pour de la location, donc une construction sans contrainte. Au vu des éléments exposés, pour lui, ce soir ou au mois de novembre, ou au mois de décembre, le Conseil général ne disposera pas de l'ensemble des informations sur la transaction, c'est-à-dire les conséquences de l'achat et les conséquences d'une éventuelle revente pour les raisons évoquées par M. Rey. Aujourd'hui, il est simplement demandé au Conseil général si la Commune veut avoir une maîtrise totale des îlots 3 et 4 et pour ce faire, il faut procéder à un échange de terrains avec une compensation financière. Il estime que le Conseil général a les informations à disposition pour se prononcer et il demande de rejeter la demande de renvoi.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre intervention, à **M^{me} Sophie Michel**, présidente, **M. Nicolas Schmutz** confirme sa demande de renvoi.

Lors du vote, la demande de renvoi est refusée par 13 voix pour et 39 voix contre.

M^{me} Christine Duc, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, relève qu'ils en ont longuement discuté lors de leur séance de préparation et les avis étaient partagés. Toutefois, ils sont unanimes sur la nécessité de proposer des logements standards, protégés, adaptés et à loyer modéré aux habitants de la Commune. Les synergies possibles entre La Rosière, le futur home et l'accès facile aux transports publics font de ce lieu un endroit idéal pour un tel projet. Ils ont confiance envers le Conseil communal et espèrent que les promesses écrites dans le message de ce soir seront exaucées s'il devait être accepté.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'autorisation de financement à hauteur de CHF 851'000.00 TTC pour la répartition foncière entre les parcelles RF 3732 (propriété de TPF Immo SA) et RF 4177 (propriété de la Commune d'Estavayer) et la délégation de compétence pour les transferts immobiliers sont acceptées par 45 oui, 6 non et 1 abstention.

5. DIVERS

M^{me} Sophie Michel, présidente, donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite.

La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil général. **M^{me} Sophie Michel**, présidente, rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de membres du Conseil général, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.



DATE : 19 SEPTEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Le Groupe PS–LesVert.e.s, par la voix de **M^{me} Marie Hug**, dépose le postulat suivant :

« Stratégie à long terme pour le développement de logements adaptés et à loyer abordable » :

Ce postulat vise à obtenir des réponses concrètes sur la planification des 30 prochaines années au sujet des logements adaptés et à loyer abordable. Le contexte actuel, où seul le projet Gare-Casino inclut une petite part de logements adaptés, est jugé insuffisant par le Groupe PS-Les Vert.e.s, pour une population de plus de 10'000 habitants. Pourtant, la pression sur le marché immobilier, rendant l'accès au logement de plus en plus difficile pour les ménages à revenus modestes, est constante. Nous estimons donc urgent de répondre aux besoins de la population et de promouvoir une politique de logements équitable et inclusive.

C'est pour ces motivations que le Groupe PS-Les Vert.e.s demande à l'Exécutif de répondre aux questions suivantes dans le cadre d'une planification à 30 ans :

1. Quels autres projets de développement ou de rénovation immobilière incluant des logements adaptés et à loyer abordable sont prévus à moyen/long terme ?
2. Afin d'orienter au mieux les politiques futures, la Commune dispose-t-elle d'un diagnostic détaillé des besoins de la population en termes de logements à caractère social ?
3. Quelles mesures concrètes et quels investissements sont planifiés pour augmenter l'offre des logements adaptés et à loyer abordable d'ici 2050 ?
4. Quels mécanismes de suivi et d'évaluation seront mis en place pour garantir que les objectifs de logements à caractère social soient atteints sur les 30 prochaines années ?

Par ces questions et cette analyse, nous attendons de l'Exécutif un état des lieux de la situation du logement dans notre Commune, ainsi qu'une réflexion de sa part autour de la mise en place d'une politique valorisante en matière de logements, afin d'assurer une offre suffisante et durable pour la population.

M^{me} Sophie Michel, présidente, relève que ce postulat sera transmis au Bureau du Conseil général qui l'examinera lors de sa prochaine séance.

M. Gilles Borgognon, au nom du Groupe indépendant, voudrait remercier le Conseil communal de sa décision de rendre transparentes les indemnités de départ des collaborateurs communaux pour la législature en cours, communication n° 91 de ce soir. Ces chiffres ne sont pas à prendre à la légère vu le déficit chronique de la Commune ces dernières années. Uniquement pour 2023, ce montant représente quand même 3,4 % du déficit communal de cette même année, ce n'est pas rien. Lors de la séance du Conseil général du 27 mai 2024, leur collègue de Groupe, M. Steve Pillonel, avait déjà soulevé cette question lors de la présentation des comptes 2023. Le refus du Conseil communal de communiquer ces chiffres a contraint M. Pillonel à avertir l'autorité de la transparence. La préposée cantonale à la transparence a rendu une recommandation au Conseil communal pour plus de transparence d'où la communication de ce soir. Il voudrait féliciter, toujours au nom du Groupe indépendant, leur collègue Steve Pillonel qui a œuvré pour que ces chiffres soient à disposition du Conseil général en activant cette autorité. Ayant assumé complètement son rôle de conseiller général, il a eu le mérite d'aller jusqu'au bout de sa démarche avec le sentiment du devoir accompli. On ne peut qu'espérer que le travail de M. Pillonel aura le mérite de cesser toutes polémiques à ce sujet.



DATE : 19 SEPTEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Marie-Joëlle Pythoud Siegrist, souligne que, comme la plupart des Staviacois, le Groupe PS-Les Vert.e.s a été choqué et s'indigne d'apprendre, par voie de presse, la décision du Service public de l'emploi (SPE) au sujet de la fermeture de Coup d'Pouce Estavayer. Aujourd'hui, il existe cinq structures fribourgeoises réparties dans les districts de la Sarine, de la Glâne, de la Veveyse, de la Gruyère et de la Broye. Le SPE a décidé de supprimer la structure broyarde. En termes d'offre sociale et solidaire, le Nord du Canton n'est donc de ce fait plus du tout représenté et les bénéficiaires broyards vont devoir rejoindre les structures dans un des quatre districts restants : la Sarine, la Glâne, la Veveyse ou la Gruyère. Cherchez l'erreur ! On apprend, également par voie de presse, que l'assurance chômage garantit prendre en charge le loyer du bâtiment Coup d'Pouce jusqu'en 2029, quel sens cela a-t-il ? Enfin, petit rappel : La Liberté du 5 septembre 2024 annonçait que « Le taux de chômage a augmenté dans tous les districts sauf le Lac et la Singine. Il a progressé de 0,1 point en Sarine, de 0,2 point dans la Broye, on est à 2,5% ». Mais sur quels critères s'est basé le SPE pour fermer la structure d'Estavayer ? Les broyardes et broyards, notamment les personnes les plus précaires, sont les abandonnés, les délaissés des décisions insensées et arbitraires prises par le Service de l'emploi de l'Etat de Fribourg. Dès lors, le Groupe PS-Les Vert.e.s invite et remercie le Conseil communal de tout mettre en œuvre pour que Coup d'Pouce puisse continuer à vivre dans la Commune et offrir ses services dans le District car on en a tous besoin.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, prend bonne note du postulat déposé et le Conseil communal est impatient d'y travailler. Concernant les interventions de M. Borgognon et de M^{me} Pythoud Siegrist, il n'a pas de commentaire étant donné que ces sujets ont déjà fait l'objet de communications du Conseil communal en début de séance. Le Conseil communal est satisfait d'être soutenu par le Conseil général dans le cadre de son intervention au sujet de Coup d'Pouce.

M. Romain Lambert, conseiller général, revient sur l'intervention faite lors de la précédente séance du Conseil général du 27 mai dernier où il avait sollicité une intervention du Service de l'édilité afin d'effectuer un entretien du sentier qui longe le Rin, ce ruisseau qui se situe dans le quartier du Borgeau à Font. Dans les jours qui ont suivi la séance du Conseil général, il a été contacté par M. Joseph Borcard, conseiller communal responsable du dicastère concerné. En sa compagnie, une vision locale a été effectuée. Dans les jours qui ont suivi, une équipe de l'Edilité s'est employée à assainir et entretenir le sentier concerné et à curer le lit du ruisseau. Par cette intervention, il souhaite remercier le personnel de l'Edilité pour leur prompt intervention ainsi que M. Borcard, conseiller communal, pour l'organisation de cette intervention.

M. Jean-Marc Berset, conseiller général, souhaite, par cette intervention, attirer l'attention du Conseil communal sur une situation récurrente et problématique à laquelle les habitants de Rueyres-les-Prés ont été confrontés à maintes reprises dans leur village. Le 17 août 2024, à la suite de fortes intempéries, les pompiers ont dû intervenir chez sept propriétaires différents. En particulier, les sous-sols des immeubles de l'impasse du Chêne-Rouvre ont été à nouveau inondés par des eaux de surfaces provenant des parcelles agricoles situées au Nord de la parcelle. L'eau a pénétré par les sauts-de-loup et les descentes d'escaliers, provoquant une inondation importante. Cette fois, la situation a été aggravée par la contamination de l'eau par un produit chimique stocké dans la cave d'un locataire, comme l'ont confirmée les analyses du Service de l'environnement. Tous les objets ayant été en contact avec cette eau ont dû être évacués vers une déchetterie spécialisée. Les dégâts sont considérables : les machines à laver et à sécher, ainsi que les portes des caves, buanderie et locaux techniques sont

**DATE : 19 SEPTEMBRE 2024 – 20H00**

Commune d'Estavayer

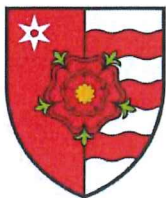
gravement endommagées et contaminées, nécessitant leur remplacement. Les ascenseurs ont également été affectés, l'eau ayant inondé la fosse, compromettant le système de levage et nécessitant une intervention technique urgente. Les objets des locataires stockés dans leur cave ont également dû être éliminés en déchetterie spécialisée. Les personnes concernées font face à des coûts importants pour la dépollution des sols, des murs et des objets entreposés dans les sous-sols, ainsi que pour le remplacement des équipements endommagés. Ces événements répétés représentent une menace sérieuse pour les habitants et pour la sécurité des bâtiments ainsi que l'environnement. Ils sollicitent ainsi une prise en considération de cette situation par le Conseil communal et demandent un soutien concret afin de les aider à résoudre ce problème récurrent. Ils espèrent que des mesures pourront être prises pour prévenir de futures inondations et pour les accompagner dans les démarches nécessaires à la remise en état des lieux.

M. Nicolas Giacomotti, conseiller général, à la suite de la communication n° 94 de ce jour concernant le bar éphémère qui s'est installé à Estavayer cet été, tient à remercier le Conseil communal pour cette prise de position. Il partage également l'avis que la concurrence est bénéfique pour l'économie. Cependant, il lui semble important de ne pas sous-estimer les coûts fixes que doivent supporter les acteurs locaux. Le restaurant de la Plage, propriété communale, en est un bel exemple. Lorsque les frais de location du domaine public ne sont pas comparables aux charges de location, aux frais d'entretien et aux charges salariales, on ne parle ici plus d'une vraie concurrence. Il est essentiel de soutenir les commerçants locaux et entreprises locales. A sa connaissance, il existe peu de communes touristiques qui permettent à des commerçants issus d'autres cantons de s'installer temporairement pour concurrencer les acteurs locaux. C'est pourquoi, il comprend que ce service, bien que non demandé par la population, mais néanmoins apprécié, puisse susciter certaines réserves de la part des acteurs économiques locaux et il invite le Conseil communal à avoir davantage de communication avec ces derniers.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, remercie M. Berset pour son intervention. Elle a eu vent des dégâts qui ont eu lieu. Cette zone est bien connue, située sur un bassin versant où les eaux de ruissellement ne laissent aucune chance aux bâtiments. Elle propose l'organisation d'une vision locale avec son équipe technique pour déterminer les solutions qui se présentent. Elle demande à M. Berset de lui transmettre son intervention afin qu'elle puisse traiter cette affaire au plus vite et elle reprendra contact avec lui.

M. Samuel Ménétrety, rapporteur du Conseil communal, remercie M. Giacomotti pour ses remarques. Une rencontre est agendée cet automne pour discuter de ce sujet avec différentes parties prenantes.

M^{me} Christine Duc, conseillère générale, souligne que, depuis quelques mois, son adresse mails privée est inondée de courriels l'informant de spams liés à l'adresse mails du Conseil général. Sa collègue M^{me} Lüthi l'avait signalé. Elle l'a fait également. Pour sa part, on lui a répondu que sa demande était transmise au Service des finances qui gère l'informatique et depuis elle n'a pas de retour. Par contre, les courriels continuent, quatre à cinq par jour. Est-ce que quelque chose peut être fait par rapport à cela et si ce n'est pas le cas, peut-on se retirer de ces adresses mails communales ou ne plus les lier aux adresses mails privées ?



DATE : 19 SEPTEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Marie-Joëlle Pythoud Siegrist, conseillère générale, informe que le Groupe Les Verts de la Broye a la grande opportunité de recevoir ici à Estavayer M. Ernst Zurcher pour une conférence « L'arbre en ville, source de bien-être et de santé ». Cet ingénieur forestier de renom, docteur en sciences naturelles, professeur en science du bois dans diverses universités et auteur de plusieurs livres va parler de la nécessité de végétaliser davantage les villes ; en effet celle-ci s'impose avec une évidence toujours plus aiguë. Elle invite cordialement tout le monde à y participer le jeudi prochain 26 septembre à 19h15 dans la grande salle du CO. Elle conseille de réserver sa place à l'avance en lui envoyant un message sur Whatsapp.

M. Noé Zanone, conseiller général, répond aux demandes de M^{mes} Lüthi et Duc qu'il suffit de procéder à quelques clics afin de changer la fréquence de réception des notifications lors du prochain message d'alerte. Le cas échéant, il peut montrer comment le faire.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, relève que si des problèmes subsistent après les opérations conseillées par M. Zanone, le nécessaire sera fait pour trouver une solution. Le Conseil communal a toujours été surpris de ces réclamations car leurs adresses communales sont propres. S'il s'agit de quelques manipulations de réglage, il s'excuse de ne pas les avoir communiquées avant. Il espère que cela rentrera dans l'ordre car il pense que ces adresses sont nécessaires. Si on arrive à les garder c'est bien et si vraiment elles devaient continuer à être polluées, un autre moyen sera trouvé. Donc si dans une semaine après ces réglages, cela subsiste, il faudra faire un mail à la Commune et on trouvera une solution.

M^{me} Sophie Michel, présidente, rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 30 octobre 2024 à 20h00. Elle demande aux intervenants de la soirée de remettre à M^{me} Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

M^{me} Sophie Michel, présidente, tient finalement à remercier toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de cette séance du Conseil général et souhaite à toutes et tous un bon retour. Un apéritif est servi dans le hall de la Prillaz.

Elle lève la séance à 21h14.

Sophie Michel
Présidente

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Anne-Claude Christan
Secrétaire du Conseil général

Armand Villadoniga
Secrétaire général